

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT Direction des ressources humaines

Division des personnels enseignants Division des établissements d'enseignement privés Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Directions des services départementaux de l'éducation nationale dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées orientales

Division des personnels

ANNEXE 4

DEMANDE ACOMPTE

Je soussigné (e)
Nom patronymique:
Nom d'usage :
Prénom:
N° INSEE:////
Date de naissance ://
Grade:
O Personnel contractuel enseignant établissements publics
O Personnel contractuel enseignant établissements privés sous contrat (1)
O Personnel contractuel administratif y compris les apprentis
O Personnel contractuel 1er degré y compris AESH
O Personnel titulaire
exerçant au sein de l'établissement suivant :
Demande l'octroi d'un acompte sur la base du contrat joint ou procès-verbal d'installation (pour les titulaires)
atteste avoir pris connaissance du fait que cotte demande plemparte per accord auctémentique de
atteste avoir pris connaissance du fait que cette demande n'emporte pas accord systématique de versement de l'acompte par l'administration.
Qu'un acompte fait l'objet d'une récupération dans les mois de paye suivants,
Qu'en l'absence de récupération d'acompte sur une paye prochaine, il peut m'être demandé par la
Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault le reversement de cette somme.
Qu'en cas de saisie sur salaire, ou oppositions liées à des dettes, la récupération d'acompte peut
avoir pour conséquence une absence de traitement en fin de mois. Dans ce contexte une demande
d'acompte est déconseillée.
Rappel : un acompte ne constitue pas une avance, il intervient uniquement après service fait.
Le montant de l'acompte est déterminé selon les barèmes et le calendrier de paye arrêté par la
Direction générale des finances publiques de manière nationale. Son montant est défini par calcul.
Important : as desument de demande d'essemble 1.16.64.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.
Important : ce document de demande d'acompte doit être impérativement retourné avec le procès-
verbal d'installation, ou le contrat de recrutement ou son avenant de prolongation correspondant ; en l'absence de ces pièces, la demande d'acompte ne sera pas recevable.
on rapochoc de cos pieces, la demande d'acompte ne sera pas recevable.
Fait à le le
Signature du demandeur :
J. T. T. W. W. T. T. T. W. T.

(1) Cocher la case correspondante